

Compte rendu de séance

## Réunion du conseil communautaire

Mardi 18 février 2020 à 18H30

Salle de la Galerie - Communauté de communes du Val d'Amour

### Présents

Guy Villet, Philippe Degay, Philippe Brochet, Marie-Christine Paillot, Gérard Poulin, Jean-Claude Pichon, Jean-Marie Truchot, Jacky Grandhayé, Etienne Rougeaux, Henri Ogier, Claude Masuyer, Christine Guyot, Jean-Baptiste Chevanne, Serge Humblot, Michel Rochet, Philippe Bride, Lydie Jeanguillaume, Daniel Ratton, Henri Alixant, Jean Théry, Françoise Arnould, Marc Espaze, Virginie Pate, Alain Bigueur, Daniel Mairot, Jean Gamelon.

### Excusés

Sylvie Bozek, Sandra Hählen, Jean-Charles Koehren.

### Excusés avec procuration

Bernard Fraizier donne pouvoir à Serge Humblot.

### Absents

Alain Dejeux, Sylvain Borneck, Christian Sainthot, Achille Kramer.

Philippe Brochet accueille les membres du Conseil communautaire et ouvre la séance.

## 1. Affaires générales

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Jean Claude Pichon en tant que secrétaire de séance ;
- approuve le compte-rendu du précédent Conseil communautaire du 19 décembre 2019 ;
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 27 janvier 2020 :
  - o N°01/2019 : Modification des tarifs et des conditions de location du tiers lieu,
  - o N°02/2019 : Autorisation de calcul des tarifs du tiers lieu au prorata,
  - o N°03/2019 : Achat de terrain de la base de loisirs,

- N°04/2019 : Aide aux salons – Domaine Hordé,
- N°05/2019 : Aide aux salons – Aux Petits Pépins,

## 2. Comptes administratifs 2019

### Résultat 2019

Le Conseil communautaire prend acte des résultats tels que présentés ci-dessous

Budget	Résultat inv. 2019 *	Résultat fonct. 2019	Résultat clôture 2019 *
Principal	1 497 957	944 342	2 442 299
Bel Air Essarts	-92 855	-78 597	-171 452
Pré Bernard	132 430	-92 861	39 569
Assainissement	-368 938	1 079 756	710 818
Ordures ménagères	0	1 389	1 389
<b>Total</b>	<b>1 168 595</b>	<b>1 854 029</b>	<b>3 022 623</b>
dont 1 550 000 € destinés à financer les reports d'investissement			

### Comptes administratifs 2019

Budget	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissements
Principal	6 792 964 €	7 448 867 €	3 744 622 €	5 883 408 €
Bel Air Essarts	5 065 €	0 €	12 259 €	367 €
Prés Bernard	3 492 €	0 €	7 030 €	2 479 €
Assainissement	1 008 147 €	887 097 €	1 114 627 €	890 536 €
Ordures Ménagères	726 919 €	718 116 €	0	0

Sur le compte administratif du **budget principal**, apparaît la vente du boulodrome. Le personnel mutualisé représente 585 000€ au chapitre 012.

Le prêt relais à hauteur de 1 million d'euros apparaît en recette d'investissement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs des 5 budgets présentés en séance.

## 3. Comptes de gestion 2019

Le compte de gestion est l'équivalent du CA assuré par le comptable. Les comptes de gestion concordent avec les CA 2019.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité valide les comptes de gestion 2019.

## 4. Budget 2020 et rapport d'activité 2019

Il est proposé de présenter simultanément, pour chaque compétence :

- Le rapport d'activité 2019 ;
- Le budget 2020.

### Fiches 101 et 102 : Politique culturelle

Le **rapport d'activité** fait apparaître une stabilité des inscrits en médiathèques. Les participants aux animations sont en augmentation importante.

La fréquentation de l'écran mobile et le nombre d'élèves de l'école de musique continuent de voir leur nombre augmenter.

Le festival des Semeurs à Champagne sur Loue a bien fonctionné. Le CTEAC a été reconduit avec la DRAC. De nouvelles actions ont été conduites notamment les cabarets des locales. Les activités des espaces culturels se diversifient

### Budget 2020

27 855€ sont prévus en dépenses et 101 304 € de recettes.

**Fiche 101 Espaces culturels** : Maintien des crédits pour le fonds documentaire et le numérique, création d'un fonds spécialisé public handicapé. Baisse de la masse salariale après réorganisation du service et départ en retraite d'un salarié,

**Fiche 102 Politiques Culturelles** : Poursuite du festival des Semeurs. Prise en charge de la dépense totale du Contrat territorial mais totalité de la subvention DRAC liée. Report des subventions Contrat de ruralité 2019 en recettes 2020.

### Délibérations

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide le budget culturel 2020 ainsi que les délibérations suivantes :

#### Fiche 101 Espaces culturels

- Autorise le Président à signer une convention avec le Conseil Régional de Franche-Comté et le CRiJ de Franche-Comté dans le cadre du dispositif Carte avantages jeunes avec la Médiathèque pour l'année scolaire 2019-2020.
- Autorise le Président à signer une convention JUMEL avec le Conseil Départemental du Jura.
- Autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition des locaux des espaces culturels de Mont-sous-Vaudrey et Bel Air.

- Autoriser le Président à signer le CRL pour l'acquisition du fonds spécialisé public handicapé.

#### Fiche 102 : Politique Culturelle

- Autorise le président à signer une convention avec :
  - o Les Amis de la Clairière de Chaux
  - o Musica Loue
  - o L' UAC (Little Town Festival)
  - o L'association du patrimoine de Chissey-sur-Loue
  - o L'opérateur culturel du nouveau CTEAC.

## Fiches 201 à 209 : Développement économique et touristique

### Développement économique

5 soirées de l'entreprise ont été organisées. L'activité de découverte des métiers par les enfants ont aboutis à la création de livres remis aux participants. Un travail a également été conduit avec le collège de Mont sous Vaudrey. Une étude relative à la réhabilitation du buffet de la gare de Mouchard a été engagée.

Le bilan synthétique de la MSAP est présenté en séance. On constate toujours une large majorité des demandes liées à l'emploi. Il est précisé que la MSAP devient au premier janvier Espace France Services.

### Budget 2020

Le BP 2020 s'élève à 314 340€ en dépenses et 19 500 € en recettes. Le fonctionnement de l'espace de coworking est intégré à ce budget.

**Fiche 201 : Appui aux entreprises et à l'emploi.** Maintien des aides à l'immobilier d'entreprises et des aides aux salons  
Maintien des cotisations et subventions aux organismes partenaires (MSAP, Emplois verts...)

**Fiche 202 : Stratégie de développement.** Poursuite de l'accompagnement des entreprises (GPECT) et des actions de découverte avec les accueils de loisirs et le collège

**Fiche 209 : Espace de co-working.** Développement du tiers lieu (création fiche 209 assujetti à la TVA).

Recettes du tiers lieu évaluées en fonction des locations enregistrées fin 2019  
Sur l'aide à l'immobilier d'entreprise, le financement de la CC permet de faire un effet levier sur les aides de la Région.

## Délibérations

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

Fiche 201 : Appui aux entreprises et à l'emploi

- Autorise le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec
  - o Initiative Dole Territoires
  - o Défi Bois
  - o Mission Locale Dole Revermont
  - o AGATE Paysages (Espace France Services)
  - o AGATE Paysages et le Conseil Départemental (Emplois Verts)
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la Plateforme Technologique Tecbois.
- Délègue au Bureau l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises dans la limite du budget alloué.
- Valide l'aide individuelle à la participation aux salons professionnels à hauteur de 500€ en contrepartie d'une prestation touristique.
- Valide la cotisation annuelle à l'association territoire zéro chômeur.

Fiche 202 : Stratégie de Développement

- Valide l'adhésion de la CCVA à la COFOR et autorise le Président à déposer tout dossier de demande de financement afférente au projet de GPECT.

## Développement touristique

Plusieurs chantiers ont été conduits en 2019, avec un projet phare engagé en fin d'année sur la création d'un Explor Games® sur le site des baraques du 14.

Des négociations ont été engagées avec la communauté de communes Loue Lison qui vont aboutir en 2020 à la création d'un office de tourisme aux pieds de la Saline d'Arc et Senans partagé pour Loue Lison et le Val d'Amour.

### Budget 2020

803 626€ sont inscrits en dépenses et 560 256€ en recettes. Ces montants sont essentiellement liés à la Voie Grévy.

**Fiche 204 : Promotion et animation touristique.** Fusion des fiches 203, 204 et 208 qui induit un transfert des dépenses et des recettes associées (Taxe séjour en recette notamment)

**Fiche 205 : Préservation du patrimoine.** Maintien des subventions aux associations et ajout d'une subvention pour des travaux aux baraques du 14

**Fiche 207 : Sentiers de randonnée.** Augmentation des dépenses liées aux travaux de la voie Grévy et de la voie des Salines  
Financement de l'Explor Games® aux Baraques du 14

### **Délibérations**

Fiche 204: Promotion et animation touristique

- Valider l'adhésion de la CCVA au CDT du Jura et autorise le Président à signer les actes à intervenir.

Fiche 205: Préservation du patrimoine

- Autorise les attributions de subventions
  - o Radeliers de la Loue
  - o Croqueurs de Pommes
  - o Amis de Vaulgrenant
  - o Vignerons du haut Val d'Amour

Fiche 209: Espace de coworking

- Valide l'adhésion de la Communauté de communes au réseau Relais d'Entreprises pour l'affiliation de l'espace de travail collaboratif à Chamblay.

## **Fiche 301 à 3182 : Patrimoine communautaire**

En 2019, les travaux du siège social ont été terminés, et les travaux du groupe scolaire ont démarré en juillet.

### **Budget 2020**

Le budget des zones d'activités s'équilibre à 254 400€ pour les Prés Bernard et 295 100€ pour Bel Air els Essarts.

Le budget du patrimoine inscrit au budget général fait apparaître 5 439 305€ en dépenses et 4 092 858€ en recettes.

**Fiche 301 ZA Pré Bernard :** Inscription vente dernier terrain ZA Pré Bernard (22 200 €) et clôture du budget prévue à l'issue de l'exercice

**Fiche 302 ZA Bel Air – Les Essarts :** Inscription vente terrain ZA les Essarts (37 000 €). Inscription de crédits liés à une future DUP pour projet d'extension de la zone

Création en 2021 d'un budget propre à la zone de Bel Air, et réintégration de l'actuel budget annexe au budget principal en fin d'exercice

**Fiche 303 – ZA Les Vignes – 306 – ZA Vaudrey - et 312 – Centre de secours du Val d'Amour** : identiques à 2019

**Fiche 304 – Médiathèque Bel Air - et 309 – Médiathèque MSV** : inscription de la subvention FEADER sur les 2 médiathèques

**Fiche 307 Boulodrome**: inscription du refinancement de la dette

**Fiche 308 Locaux CCVA**: solde des études et travaux et inscription du solde des subventions à percevoir

**Fiche 310 Base de loisirs** : Vente de la base de loisirs

**Fiche 314 – Maison de santé – 316 – Maison Assistants Maternels - et 317 – Annexe Maison de santé** : poursuite de la gestion des bâtiments loués (maison de santé, MAM) avec loyers et charges appelées auprès des professionnels

**Fiche 3181 Groupe scolaire centre - Chamblay** : Inscription du solde des marchés de travaux et études à payer et des subventions à recevoir, remboursement partiel du prêt relais

**Fiche 3182 Autres groupes scolaires** : Inscription des frais d'études pour un prochain groupe scolaire

## **Fiches 401 à 403 : Urbanisme**

Sur le PLUi, 4 recours ont été déposés au tribunal administratif, rejetés tous les 4. Le projet de révision allégée a été arrêté en septembre 2019. L'enquête publique s'est déroulée sur 2020 et vient de se terminer.

L'OPAH rencontre un franc succès. Les permanences de la MSAP sont bien fréquentées.

### **Budget 2020**

178 360€ sont inscrits en dépenses et 52 500€ en recettes.

**Fiche 401 : PLUi**. Finalisation de la révision allégée du PLUi (enquête publique et approbation).

Prévision de dépenses et remboursement assurance en cas de nouveaux recours PLUi.

**Fiche 403 : OPAH**. Poursuite de l'animation et des subventions aux particuliers.

## **Fiche 501 et 503 : Communication**

La communication institutionnelle est aujourd'hui bien rôdée. Les films Juraweb sont toujours plébiscités.

Les travaux de montées en débit conduits à leur terme (Augerans Belmont La Loye).

Déploiement de la fibre optique en cours sur 3 secteurs :

- Ounans Chamblay;
- Chissey Chatelay Germigney;
- Port Lesney Grange de Vaivre

### **Budget 2020**

285 980€ sont inscrits en dépenses et 200 000€ en recettes.

**Fiche 502 Communication CCVA** : communication institutionnelle : bulletins, site internet, films Juraweb, presse locale, ...

**Fiche 503 Equipements numériques** : déploiement de la fibre : solde de la subvention d'équipement au Département du Jura. Le solde sera versé uniquement si les travaux sont terminés.

## **Fiches 601 à 607 : Enfance jeunesse**

En 2019, les 10 accueils enregistrent une baisse de 19% liées à la suppression des TAP. 712 enfants ont utilisé les services. On constate une hausse de la fréquentation de la cantine malgré les baisses d'effectifs scolaires.

L'extrascolaire a ouvert 57 jours et 250 enfants l'ont fréquenté. La fréquentation est en baisse.

La Microcrèche enregistre une baisse de fréquentation liée essentiellement aux familles enseignantes qui n'utilisent pas le service pendant les congés.

Le RAM enregistre une bonne fréquentation.

Le secteur jeune fonctionne bien également avec une diversification des activités en 2019.

### **Budget 2020**

1 185 240 € de dépenses et 710 740€ de recettes.

**Fiche 601 ALSH extrascolaire** : mettre l'accent sur les sorties et les mini-camps et stage de l'été.

**Fiche 602 ALSH périscolaires** : augmentation des charges suite à des hausses réglementaires (primes annuelles, évolutions de grade, d'échelon...), d'un remplacement pour congé maternité. Au niveau du groupe scolaire, prise en



compte d'un poste d'agent de restauration et du maintien d'un service de proximité sur Vaudrey et Chissey-sur-Loue les matins et soirs. Projets 2019 reconduits en 2020 (analyse de la pratique, boîte à livres...)

**Fiche 604 RAMI** : Stabilité du budget du RAM

**Fiche 605 Micro-crèche** : Budget en hausse suite au départ en formation d'auxiliaire puéricultrice d'un agent qui est donc remplacé jusqu'en juin 2020 (double coût salarial) Le reste est constant

**Fiche 607 secteur jeunes** : hausse du budget suite au passage à temps plein du responsable du secteur jeunes (salaire partagé sur fiche 602 en 2019) Poursuite des projets initiés en 2019 en faveur des adolescents en 2020 (soirées médiathèques, adolescents-parents, permanence collège...)

Le Conseil communautaire est informé que le CEJ disparaît en 2020 et sera remplacé par une convention territoriale globale.

### **Délibérations**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité.

Fiche 601 et 602 : Extrascolaire et périscolaire Enfance / Jeunesse

- Autorise le Président à signer avec la CAF les conventions et avenants de prestation de service et tout autre document en lien avec les aides accordées au fonctionnement et à l'investissement des ALSH, ainsi que les demandes de subventions dans le cadre des appels à projets « Fonds Publics et Territoires » (FPT).
- Autorise le Président à signer les plans de formation.
- Autorise le Président à signer les conventions de MAD de personnel communal ou intercommunal, et permettre le remboursement des charges.
- Autorise le Président à signer les conventions pour les MAD locaux.

Fiche 604 : RAMI

- Autorise le Président à solliciter les subventions mobilisables sur ce dossier
- Autorise le Président à signer une convention avec la maison de retraite Les Opalines de Chamblay
- Autorise le Président à signer tout engagement (contrats, conventions,...) dans le but de favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles (intervenants pour conférences, animations, formations, fêtes...).

Fiche 605 : Microcrèche

- Autorise le Président à solliciter les subventions afférentes.

- Autorise le Président à signer tout engagement (contrats, conventions,...) dans le but de faire vivre le projet pédagogique de la micro-crèche (intervenants, animations, formations, fêtes...)
- Autorise le Président à signer une convention de financement avec la CAF dans le cadre du fond « Publics et Territoires » pour le financement des séances d'analyse de la pratique.
- Autorise le Président à signer une convention de financement avec la CAF dans le cadre du fond « Publics et Territoires » pour la création d'un lieu accueil enfants parents.

#### Fiche 607 : Adolescents

- Autorise le Président à signer les conventions et avenants et tout autre document en lien avec les aides accordées au fonctionnement des actions en direction des adolescents.

La Vice-Présidente remercie l'ensemble du personnel pour son engagement.

### **Fiches 701 à 706 : Environnement**

En 2019, les projets déjà engagés ont été poursuivis avec :

- Les actions de restauration de menées par l'équipe des emplois verts sur la zone humide de Chissey-sur-Loue et la réalisation d'un inventaire des chauves-souris ;
- La finalisation de l'étude sur les barrages de la Loue.
- Des acquisitions de parcelles sur la zone pilote de la Basse Loue.

Un travail a également été mené avec le Syndicat mixte Doubs Loue pour le transfert de la compétence pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI). Les projets de restauration et de préservation des cours d'eau, comme la zone pilote, seront donc conduits par le syndicat. Ce transfert est effectif depuis le 1er janvier 2020.

#### **Budget 2020**

167 800€ en dépenses et 92 150€ en recettes.

Pour une meilleure lisibilité, des fiches budgétaires ont été fusionnées.

La fiche 701 concerne la GEMAPI. Les dépenses et recettes 2019 correspondent à la poursuite des études et des acquisitions sur la zone pilote ainsi qu'à l'étude barrages.

Pour les dépenses 2020, il s'agit principalement de l'adhésion au syndicat mixte Doubs Loue, qui augmente par rapport aux années précédentes en raison du transfert de la GEMAPI. Cette augmentation est compensée par la diminution globale des dépenses liée au transfert des projets zone pilote et affluents de la Loue.

Pour les recettes, elles correspondent au solde des subventions acquises sur les projets terminés en 2019 ou transférés au syndicat.

Les dépenses et recettes de la fiche 704 correspondent aux études et travaux réalisés sur la zone humide de Chissey sur Loue. Certaines études non réalisées en 2019 sont reportées en 2020, notamment la pose et l'achat de piézomètres.

La fiche 706 regroupe les actions d'animation et de sensibilisation à l'environnement avec le concours fleurissement, la convention FREDON pour la lutte contre l'Ambroisie et des charges de personnel.

### **Délibérations**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Fiche 706 : Animation et sensibilisation à l'environnement

- Autorise le Président à signer une convention avec la FREDON pour la lutte contre l'ambroisie en 2020.

### **Fiche 800 : Ordures ménagères**

3 225 factures ont été effectuées aux propriétaires occupants, et 455 aux bailleurs. Les impayés 2019 sont à 4,28%, mais le recouvrement est toujours en cours. On constate moins de 1% d'impayés sur les exercices précédents.

Le budget est équilibré en charges et recettes à 715 000€.

### **Fiches 900 : Eau potable et assainissement**

En 2019, il y a eu construction d'un silo à boues sur la STEP de Bans. Un programme de travaux a été conduit

#### **Budget 2020**

Le budget s'équilibre à 8 916 000€

Poursuite du Programme Pluriannuel d'Investissement.

En 2020, réalisation de travaux ou études sur les réseaux ou les ouvrages des communes de :

- Champagne sur Loue, Chatelay, Chissey sur Loue, Cramans, Grange de Vaivre, La Vieille Loye, Mont sous Vaudrey, Mouchard, Santans et Villers Farlay en eau potable
- Chamblay, Chissey sur Loue, Cramans, Ecleux, La Loye, La Vieille Loye, Mont sous Vaudrey, Mouchard, Ounans, Port Lesney et Vaudrey en assainissement

Poursuite des deux projets structurants de :

- Construction du futur château d'eau de Vaudrey
- Construction de la future station d'épuration de Montbarrey regroupant La Vieille Loye et Ounans

## Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer une convention d'occupation du Périmètre de Protection Immédiat du captage de Souvans avec le Président du SIVOM Nevy Souvans.
- Valide l'acquisition d'environ 5a 79ca auprès de l'indivision Jousot pour la construction du futur château d'eau de Vaudrey, autorise le Président à signer l'acte notarié et délègue au Bureau a validation des numéros de parcelles après division.

## Fiches 001 à 009 : affaires générales et finances

### Budget 2020

Nouveautés 2020 : Expérimentation du Compte financier unique (CFU) et de la nomenclature comptable M.57 associée au CFU, qui sera appliquée à toutes les collectivités au 1er janvier 2023.

- Compte de Gestion et compte administratif fusionnés en 1 document
- Présentation du budget par Fonctions (le vote reste par nature). Les fonctions correspondent à nos axes analytiques.
- Amortissements au prorata temporisé dès la 1ère année
- Suppression des chapitres 67 et 77 dits « exceptionnels »...

**Fiche 001 Fiche de résultat** : affectation de 663 000 € aux investissements (groupe scolaire et fibre), maintien de 100 000 € de dépenses imprévues

**Fiche 002 Fonctionnement général** : transfert des charges de personnel de l'assainissement en dépenses et recettes (100 000 €)

**Fiche 003 Subventions - Cotisations et 004 Impôts et taxes de la CCVA** : continuité du paiement de cotisations et taxes

**Fiche 005 Indemnités élus et trésorier** : maintien des indemnités élus au niveau de 2019

**Fiche 006 Dotation d'Etat** : stabilité des dotations de l'Etat mais baisse du FPIC

**Fiche 007 Fiscalité** : Le calcul des fonds de concours est maintenu à l'identique par rapport à 2019 mais son volume augmente proportionnellement à la fiscalité pour se porter à 277 000 € (270 000 € en 2019)

Intégration du coefficient de revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation scindé en 2 pour l'année 2020 :

- +0.90% pour la taxe d'habitation sur les résidences principales et secondaires
- +1.20% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties

Suppression de la TH au 1er janvier 2023 et remplacement à terme par une fraction de TVA

**Fiche 008 Amortissements** : augmentation de la dotation aux amortissements suite aux intégrations des investissements effectués en 2019 (mobilier, informatique notamment)

**Fiche 009 Agents mutualisés** : Les services mutualisés sont maintenus au même niveau que 2019 avec un financement par les attributions de compensation.

### Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Fiche 001 : Fiche de résultat

- Décide de l'affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020

Fiche 002 : Fonctionnement général

- Autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel communal ou intercommunal et permettre le remboursement de charges
- Autorise le Président à signer les conventions SITIC du SIDEC
- Autorise le Président à signer une convention pour mission d'assistance à la gestion avec un organisme habilité (SIMCO...)

Fiche 003 : Subventions

- Autorise le Président à signer les actes à intervenir avec l'ARAPT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Fiche 007 : Fiscalité

- Vote des taux à l'identique

### Vote des budgets

Le **budget principal** est équilibré en dépenses et recettes à 12 980 000 € dont

- 6 550 000 € en fonctionnement

- 6 430 000 € en investissement

est validé à l'unanimité

Le budget **ordures ménagères** est équilibré en dépenses et recettes à 715 000 est validé à l'unanimité

Le budget **Prés Bernard** est équilibré en dépenses et recettes à 254 400 € dont

- 96 770€ en fonctionnement
- 157 630€ en investissement

est validé à l'unanimité.

Le budget **Bel Air Les Essarts** est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 295 100 € dont

- 180 500 € en fonctionnement
- 114 600 € en investissement

est validé à l'unanimité.

Le budget **Eau Potable Assainissement** est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 8 916 000 € est validé à l'unanimité.

## 5. Mutualisation : rapport 2019

Par délibération n°81/2015 du 28 septembre 2015, le Conseil communautaire a entériné le Schéma de Mutualisation du Val d'Amour.

Il convient, chaque année au moment du vote du budget, de rédiger un rapport relatif aux actions engagées dans le cadre de la mutualisation.

### 1 - La mutualisation du personnel

Depuis 2014, la mutualisation du personnel se développe sur le Val d'Amour. Après un premier agent mutualisé en 2014, se sont au 31 décembre 2018 30 agents communaux qui sont salariés de la Communauté de communes.

#### Les principaux atouts de la mutualisation

##### Sur le plan financier

La mutualisation est intéressante pour la Communauté de communes dans la mesure où le financement des agents passe par les attributions de compensations, permettant ainsi d'accroître le CIF sans passer par la fiscalité.

Pour les communes, le coût du service est moindre et proportionné à la charge de personnel. La Communauté de communes impacte un coût de 2% du montant de la charge salariale.

## Intérêts pour les agents

La mutualisation entraîne un changement d'employeur. Il s'agit du principal changement pour l'agent.

Du fait de sa taille relativement importante, la CCVA octroie à ses agents un certain nombre de droits. Parmi ceux-ci, nous pouvons notamment citer :

- **Une fonction RH :**

Fiche de poste pour chaque agent, un interlocuteur RH, entretien professionnel annuel, souvent non réalisés dans les plus petites communes,

- **Les prestations sociales :**

La CCVA cotise auprès de Plurélya qui participe financièrement, selon les ressources de l'agent, à de multiples prestations : vacances, la famille, enfants, loisirs...

La possibilité de s'affilier à des prestataires mutualistes labellisés garantissant un maintien de salaire, tel que la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) par exemple, et de bénéficier ainsi de la participation employeur de 12€ par mois proratisé au temps de travail.

- **Les droits à la formation :**

Les **droits des agents acquis** au titre du Compte Personnel de Formation **sont conservés**. La CCVA a élaboré un **règlement de formation ainsi qu'un plan de formation pluriannuel** pour l'ensemble des agents.

- **Déroulement de carrière :**

Les agents mutualisés conservent leur poste, leur rémunération et leur affectation, et leurs avantages acquis.

## Intérêts pour les communes

Le maire reste le seul décideur de l'évolution de la carrière de l'agent, de son emploi du temps, etc...

- **Une fonction Ressources Humaines :**

Les communes bénéficient d'un **interlocuteur ressources humaines privilégié** avec lequel échanger notamment en cas de problématique RH. La **fiche de poste** des agents est élaborée en accord avec la commune d'accueil.

- **Le respect des obligations d'employeur :**

Chaque employeur est tenu depuis 2001 d'élaborer un **Document Unique de Prévention des Risques Professionnels (DURP)**. Dans la pratique, quasiment aucune commune rurale ne bénéficie de ce type de document. Le DURP de la CCVA s'applique aux agents mutualisés.

**L'entretien professionnel annuel** est également une obligation. La CCVA accompagne le maire dans la formalisation de ce temps.  
**La mise en œuvre du RIFSEEP** s'applique également aux agents mutualisés.

- **L'allégement de certaines tâches incombant aux employeurs :**

La mutualisation du personnel **dédouane l'employeur d'un certain nombre de tâches à accomplir** liée à l'emploi d'un agent, et y compris en cas d'absence de sa secrétaire par exemple :

- Réalisation de la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS), élaboration des payes, paiement des charges,...Gestion liée aux recrutements : avis de vacance de poste auprès du Centre de gestion du Jura et sur Cap-territorial, déclarations auprès de la Sous-préfecture, jury de recrutement,
- Gestion liée aux contrats : déclaration préalable à l'emploi, demandes des casiers judiciaires, réalisation des soldes de tout compte, déclaration pôle emploi le cas échéant, attestation de travail,
- Gestion des dossiers de la Commission Administrative Paritaire pour la carrière (CAP) et de Comités Techniques (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) (pour modification du temps de travail, conditions de travail, etc...
- Gestion de l'aptitude médicale : visites médicales, rendez-vous auprès du médecin de prévention en cas de reprise après arrêt, etc...
- Le **remplacement des agents** en congés, pour maternité, maladie, disponibilité ou autre est assumé par la CCVA sur le plan administratif après validation par la commune,
- La municipalité n'a plus à se soucier des **textes et réglementations qui régissent les ressources humaines.**

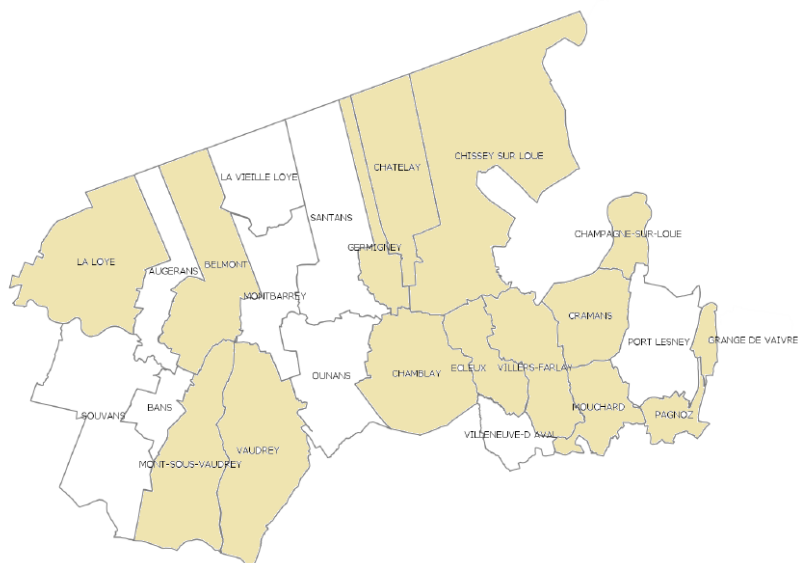
- **Proposer des postes plus attractifs :**

La mutualisation permet de proposer des postes plus attractifs **en termes de temps de travail**, et ainsi fidéliser les agents sur le territoire (notamment les secrétaires de mairie).

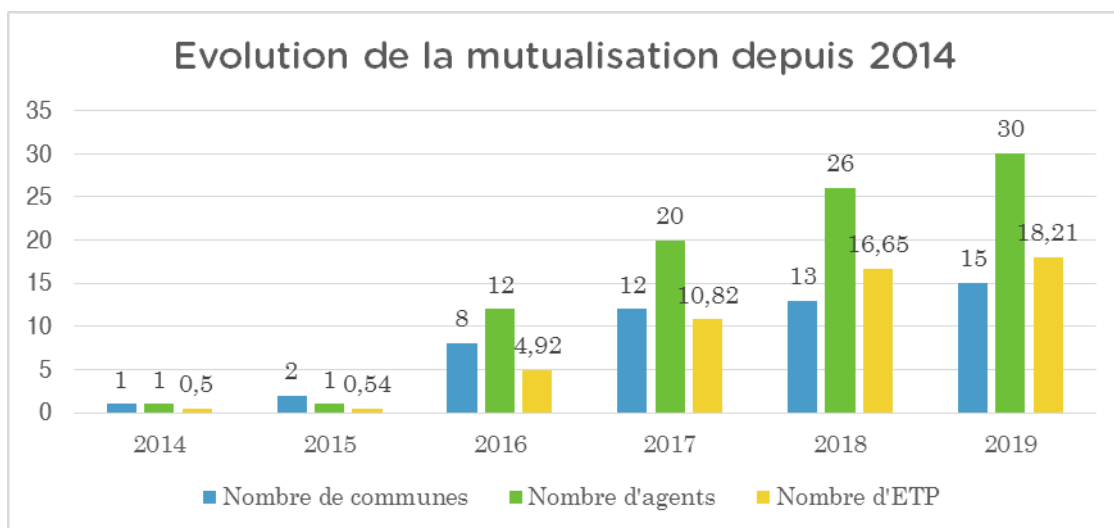
### **Où en est-on en 2019 sur le Val d'Amour ?**

La mutualisation du personnel, engagée en 2014 s'est poursuivie en 2018. Au 31 décembre, 15 communes mutualisent 30 agents pour près de 18 ETP au total. Parmi ces 30 agents, 8 voient leur temps partagé entre une ou plusieurs communes et la CCVA.





*Communes engagées dans la mutualisation du personnel*



## 2 - Achats groupés et formations

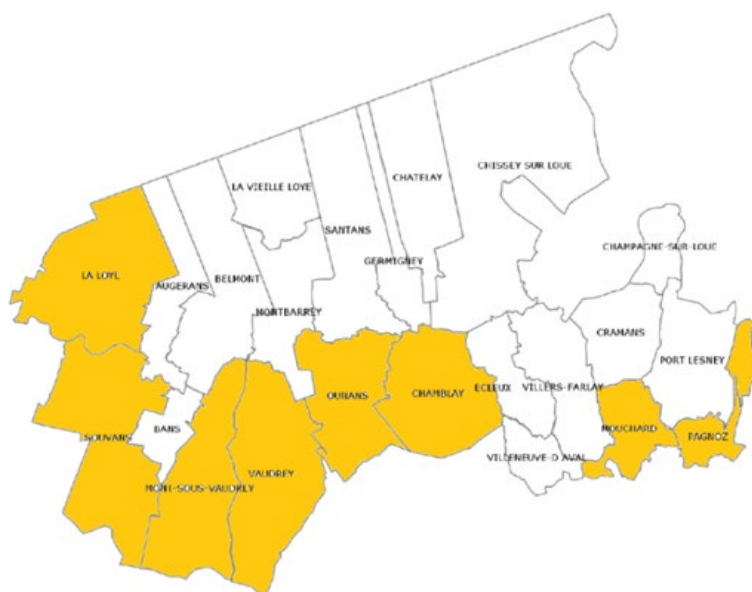
Pour les achats groupés engagés, la Communauté de communes assure la chaîne administrative : préparation du cahier des charges, publication, réunion des commissions d'appels d'offres avec les représentants des communes concernées, rédaction des procès-verbaux, notifications.

Dans certains cas, la Communauté de communes peut également assurer le portage financier afin de faire bénéficier les collectivités de subventions.

Sur 2019, le marché relatif aux contrôles périodiques pour 9 communes s'est poursuivi. Ce marché sera à renouveler en 2020.

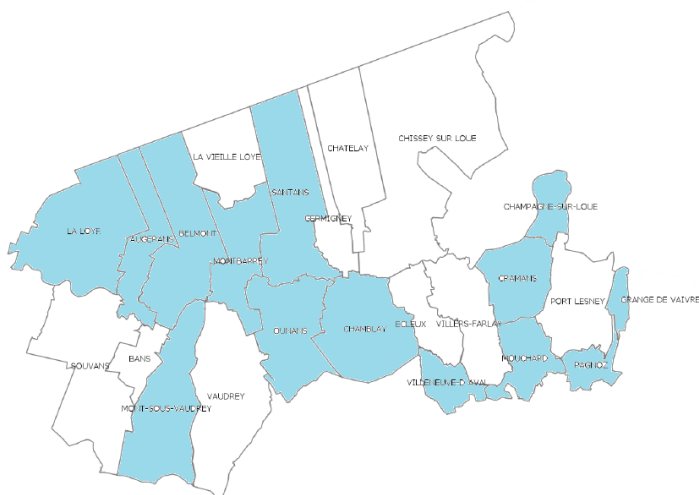
9 communes ont ainsi pu profiter des tarifs négociés par la CCVA et signer le contrat avec le prestataire retenu.

Par ailleurs, le marché relatif aux contrôles périodiques pour 9 communes s'est également poursuivi et s'achèvera fin 2019 avec une dernière année de contrôles. Ce marché sera à renouveler pour 2020.



*Communes engagées dans le marché groupé des contrôles périodiques*

Une formation sur l'utilisation du site GéoJura a également été dispensée par le SIDEC sous l'égide de l'intercommunalité pour 14 communes.



*Communes engagées dans la formation GéoJura*

### 3 - Autres

La Communauté de communes sert également d'appui et a un rôle de conseil auprès des communes de la CCVA la sollicitant sur tout domaine.

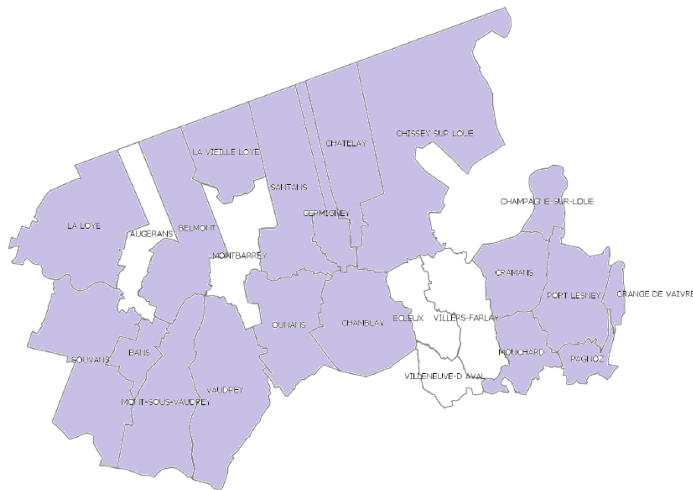
En effet, les services de la Communauté de communes sont de plus en plus fréquemment sollicités pour des questions très diverses :

- Gestion des ressources humaines,

- Aide au montage de dossiers de subventions,
- Appui dans la mise en œuvre de projets notamment en énergie renouvelable,
- Gestion de chantiers d'eaux pluviales en parallèle des réseaux d'eaux usées,
- Formations mutualisées (PLUi Etat DDT).

En 2019, 19 communes ont ainsi bénéficié d'une action de sensibilisation relative à la mise à jour des bases locatives dans les communes au cours des 3 réunions d'information qui se sont déroulées en décembre. Sur ce dossier, la Communauté de communes a acquis les bases fiscales dématérialisées auprès d'Environnement Numérique pour le compte des communes.

*Communes engagées sur la révision des bases locatives*



#### 4- Pour conclure

Pour la première fois en 2019, les 24 communes ont participé à un titre ou à un autre à une action de mutualisation des moyens.

Ces actions doivent se poursuivre en 2020 et se développer, notamment en ce qui concerne l'appui mutuel entre services techniques.

Le rapport sur la mutualisation est adopté à l'unanimité.

## 6. Rapport d'activité 2019

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L.511-39 qui stipule :

« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune

membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ».

Afin de répondre à cette obligation, le rapport d'activité 2019 de la Communauté de communes du Val d'Amour a été transmis de façon dématérialisée, et remis sur table lors du conseil communautaire. Il établit un bilan des actions menées tout au long de l'année par la collectivité.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

## **7. Admission en non-valeur**

Le comptable public de la collectivité, sollicite l'admission en non-valeur des créances éteintes suite à des décisions de justice qui effacent toutes les dettes des personnes physiques ou morales concernées.

Ce dernier nous a notifié, que suite à l'édition de procès-verbaux de carence, les sommes dues par plusieurs débiteurs sont les suivantes :

- Au titre de la redevance assainissement : 241,80€,
- Au titre du budget principal : 344,60€.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents comptables afférents à l'admission en non-valeur des sommes ci-dessous,
- Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits de la ligne 6542 « créances éteintes », des 2 budgets concernés.

## **8. Mise à jour de l'organigramme de la collectivité dans le cadre de l'ouverture du groupe scolaire à Chamblay**

L'ouverture du groupe scolaire centre à la rentrée de septembre 2020 nécessite que la collectivité adapte son organigramme.

Il est notamment nécessaire :

- De fermer les postes des 3 accueils de loisirs qui seront regroupés, et de les rouvrir sur le groupe scolaire,
- D'intégrer les postes des écoles regroupées dans le nouveau pôle éducatif (Atsem, agents d'entretien, accompagnateur bus),
- De créer un poste d'agent de restauration.

L'organigramme joint vous présente ces évolutions.

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide le nouvel organigramme de la collectivité.

## **9. Suppressions et créations de postes dans le cadre de l'ouverture du groupe scolaire centre à Chamblay**

L'ouverture du groupe scolaire centre à Chamblay prévue pour la rentrée de scolaire 2020-2021 nécessite des suppressions et créations de poste afin de tenir compte d'une part, des fermetures de 3 accueils de loisirs, et d'autre part, de transfert des personnels issus des communes (Chamblay, Chissey, Villers Farlay) et du SIVOS Ounans-Vaudrey.

Les suppressions de poste à intervenir à compter du 15 juillet 2020 sont les suivantes :

- Service enfance :
  - Suppression de 3 postes de directeur d'accueil de loisirs,
  - Suppression de 4 postes d'animateur,
  - Suppression d'1 poste d'agent d'entretien (Chamblay),
- Pôle agents mutualisés :
  - Suppression d'1 poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Les créations de postes à intervenir à compter du 15 juillet 2020 sont les suivantes :

- Service enfance :
  - Création d'1 poste de directeur,
  - Création de 2 postes de directeur adjoint,
  - Création de 4 postes d'animateur,
  - Création d'1 poste d'agent de restauration.
- Pôle éducatif :
  - Création de 6 postes d'ATSEM (2 Chissey, 2 Villers, 2 Ounans-Vaudrey),
  - Création d'1 poste d'agent d'entretien.

En ce qui concerne les agents d'entretien, ces suppressions et créations de postes peuvent être amenées à évoluer. En effet, certaines communes ne nous ont pas

transmis les informations relatives à leurs agents travaillant dans les écoles (fonction, mission, statut, nombre d'heures hebdomadaires...).

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide ces modifications de postes.

## **10. Modification des règles de modulation du RIFSEEP en cas d'absence pour arrêt maladie**

Aux fins de réduire le nombre d'arrêt maladie ordinaire de très courte durée, la CCVA, lors de la mise en place du RIFSEEP en décembre 2017, avait décidé de réduire les primes des agents (la part mensuelle (IFSE)), et la part annuelle (CIA), en cas d'arrêts de travail dont le cumul sur une année dépasserait 5 jours.

Parallèlement à cette décision, l'Etat avait décidé de réintroduire le jour de carence pour les fonctionnaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La réintroduction du jour de carence cumulée à la réduction du régime indemnitaire, représente une « double peine » pour les agents de la CCVA. Le jour de carence dissuade déjà fortement l'absentéisme pour les arrêts de très courte durée.

Par ailleurs, les conditions du maintien ou de la baisse du RIFSEEP doivent impérativement être examinées au regard du principe de parité et dans les mêmes conditions que celles prévues pour la Fonction Publique d'Etat, or les agents de l'Etat en congé maladie ordinaire, congé pour maternité, pour adoption, congé de paternité et d'accueil de l'enfant conservent l'intégralité de leurs primes et indemnités pendant trois mois. Au-delà, ils perçoivent 50% pendant 9 mois. (Le sort de la prime suit le sort du traitement indiciaire).

Ainsi, compte tenu de ce contexte, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer la modulation à la baisse du régime indemnitaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **11. Révision allégée n°2 du PLUi**

Un affineur souhaite s'installer sur la zone d'activité de Bel Air. La surface prévue dans le cadre du PLUi n'est pas suffisante. Un agrandissement de la zone AUY est nécessaire sur une surface d'environ 8 ha. Des discussions ont déjà été engagées avec les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture.

L'augmentation de la zone AUY entrainera une diminution des surfaces agricoles. Une procédure de révision allégée est donc nécessaire.

La localisation de la zone, à proximité de la route nationale, nécessite la réalisation d'une étude d'entrée de ville.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De prescrire la révision allégée du PLUi accompagnée de l'étude d'entrée de ville sur la zone d'activité de Bel Air, conformément aux dispositions des articles L. 153-8 et suivants et R. 153-1 du code de l'urbanisme,
- De valider les objectifs proposés,
- De charger le cabinet Urbicand de la révision allégée du PLUi et de l'étude d'entrée de ville,
- De confier le suivi de l'étude à la commission urbanisme,
- D'instaurer une concertation (cf L. 103-2), pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :
  - Mise en ligne d'informations sur le site internet de la Communauté de communes,
  - Recueil des observations et propositions par mail ou par courrier,
  - Réunion(s) technique(s) avec les représentants de la profession agricole,
- D'associer les services de l'Etat conformément aux dispositions de l'article L. 132-10 du code de l'urbanisme, ainsi que les collectivités ou organismes selon les articles L. 132-7, L. 132-9,
- De consulter au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L. 132-12 et L. 132-13, si elles en font la demande,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la révision allégée du PLUi.

Ces besoins font suite à la réduction conséquente des surfaces lors de l'élaboration du PLUi.

Sur le territoire nous avons vu la disparition de l'entreprise Danzer avec sa fiscalité économique. L'accueil de nouvelles entreprises constitue un levier afin de pallier à cette perte de fiscalité.

Cette révision, afin d'être menée à bien, doit rester restreinte afin que la procédure puisse être plus rapide. Le choix qui est fait est celui de l'efficacité pour permettre l'installation d'entreprises.

Il est précisé que la révision n° 1 va régler un certain nombre de difficultés après son application.

## 12. Complément animation OPAH

La mise en place de l'OPAH permet aux propriétaires du Val d'Amour de bénéficier d'un accompagnement gratuit par SOLIHA, en plus des aides pour les travaux. Cet accompagnement est financé par la CCVA et l'Anah.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Anah a procédé à d'importants changements dans ses modes de financement de l'ingénierie et des subventions. Avec ces nouvelles modalités, l'accompagnement fourni par SOLIHA pour les dossiers bénéficiant de

la nouvelle « prime renov' » n'est pas financé par l'Anah. **SOLIHA est donc dans l'incapacité d'assurer un accompagnement gratuit pour tous les propriétaires.**

D'autre part, ces dossiers ne sont pas comptabilisés dans les objectifs de l'OPAH car non prévus dans la convention signée avec l'Anah. Ils ne peuvent donc pas bénéficier de l'aide aux travaux de la CCVA à hauteur de 500€.

Au regard du nouveau programme de l'Anah, les tendances sont à une diminution des dossiers habiter mieux sérénité (intégrés dans le cadre de l'OPAH) au profit des dossiers « prime renov' ».

Pour la durée de l'OPAH les nouvelles précisions sont :

- 50% de dossiers « habiter mieux sérénité » bénéficiant de la prime de 500€ de la CCVA et de l'accompagnement financé par l'Anah,
- 50% des dossiers « prime renov' » ne bénéficiant pas de la prime de 500€ de la CCVA et dont l'accompagnement n'est pas financé par l'Anah.

SOLIHA souhaite fixer le montant de l'accompagnement des dossiers « prime renov' » à 350€ par dossier. Afin de pouvoir assurer un accompagnement gratuit pour tous, la collectivité pourrait prendre à sa charge cet accompagnement **sans surcoût pour le budget prévisionnel OPAH.**

Au moment de la signature de la convention de l'OPAH le **prévisionnel** pour les dossiers concernés était :

	Nombre de dossiers	Coût CCVA	Prévisionnel sur 3 ans
AMO SOLIHA sur dossiers « habiter mieux sérénité »	110	140€ (coûts dossier SOLIHA – subvention Anah)	15 400€
Subvention travaux sur « habiter mieux sérénité »	110	500€	55 500€
<b>Total</b>	<b>110</b>		<b>70 900€</b>

Avec la prise en charge des dossiers « prime renov' », le **prévisionnel** serait :

	Nombre de dossiers	Coûts CCVA	Prévisionnel sur 3 ans
AMO SOLIHA sur dossiers « habiter mieux sérénité »	55	140€ (coûts dossier SOLIHA – subvention Anah)	7 700€
Subvention travaux sur dossiers « habiter mieux sérénité »	55	500€	27 500€
AMO SOLIHA dossier « Prime renov' »	55	350€	19 250€



Subvention travaux dossiers « prime renov' »	55	0€	0€
<b>Total</b>	<b>110</b>		<b>54 450 €</b>

Pour les dossiers autonomie, locatif et projets BBC, les modalités d'accompagnement de la CCVA restent identiques à ceux établis dans la convention OPAH.

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- De prendre en charge l'accompagnement de SOLIHA sur les dossiers « prime renov' » à hauteur de 350€ par dossier, dans la limite du budget annuel alloué, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

### **13. Vente de la base canoé**

Par délibération n°213/2019 du 19 décembre 2019, le Conseil communautaire autorisait la cession de la base de loisirs d'Ounans à la SCI Sylvie et Alix pour un montant de 40 000€ par acte administratif.

Le Président est habilité à authentifier les actes. Il ne peut de ce fait en assurer la signature. Aussi, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Alain Bigueur, premier Vice-président, pour représenter la Communauté de communes lors de la signature de l'acte en la forme administrative pour la vente de la base de loisirs d'Ounans.

### **14. Mise à jour du règlement des accueils de loisirs du Val d'Amour**

Vu la délibération n°176/2019, par laquelle le Conseil communautaire validait les modifications et rajouts proposés au règlement des accueils de loisirs du Val d'Amour.

Considérant :

- Le changement de logiciel de gestion des Accueils de loisirs du Val d'Amour : le logiciel de Berger-Levrault va remplacer celui de Défi informatique,
- Le nouveau logiciel ne permet pas de dissocier des séquences périscolaires sur une même journée pour en facturer une partie à un responsable et l'autre partie au 2<sup>ème</sup> responsable ; cas de plus en plus fréquents pour les familles recomposées. A noter, que cette possibilité sur Défi est complexe et source d'erreur.

Considérant la proposition de mise à jour suivante :

- Dans la partie 11- les tarifs :
  - Séquences périscolaires :

... Une facture pour les différents temps d'accueil est envoyée mensuellement.

Il sera rajouté : les différentes séquences périscolaires (matin, midi et soir) sur une même journée ne pourront être facturées qu'à un seul responsable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le rajout dans le règlement des accueils de loisirs du Val d'Amour.

## **15. Financement de la zone pilote du SIDEC**

Le Département du Jura a sollicité de la part des Communautés de communes concernées une participation financière relative au rachat par le Département du réseau fibre construit par le SIDEC en 2013 dit « Zone pilote ».

La Communauté de communes du Val d'Amour a été la seule à refuser de participer au financement de cette acquisition.

L'objectif de notre collectivité est, d'une part, de se donner les moyens de s'engager dans une réelle relation partenariale avec la collectivité départementale, et, d'autre part, de bénéficier de soutien du Département pour la mise en œuvre de notre projet de territoire. A ce titre, un certain nombre de crédits sont attendus ou sollicités, notamment :

- 40 000€ sur le siège de la Communauté de communes,
- 157 338,50€ sur l'aménagement de la Voie Grévy en voie verte,
- 125 173€ sur l'aménagement d'une plateforme multimodale en gare de Mouchard.

Avec le souci d'une relation constructive entre nos deux collectivités, le Conseil communautaire, par 6 abstentions et 21 voix pour, décide d'accéder à la demande du Département du Jura, à savoir un financement du rachat du réseau de la zone pilote à hauteur de 27 270€, et une participation du Département de 18 795€ au titre de la DST. Ce financement est étroitement lié et conditionné au soutien du Département sur les projets de la Communauté de communes et notamment des pièces suivantes :

- La notification des 40 000€ votés à l'automne 2019 pour le Relais Assistantes Maternelles au sein du siège social,
- L'engagement financier sur le financement de la voie verte,
- Un courrier d'engagement du Département à financer la plateforme multimodale de Mouchard justifiée par le fait qu'elle concerne tout le nord

du Département, bien au-delà des seules limites administratives du Val d'Amour.

Ce sujet est difficile car il y a malheureusement des risques de sanctions financières de la part du département sur les dossiers du territoire.

## 16. Groupe scolaire Chamblay - Extension du réseau de distribution publique d'électricité

Monsieur le Président expose :

Le SIDEC envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la collectivité, pour réaliser les travaux d'extension :  
Electrification groupe scolaire rue de l'Eglise à Chamblay.

Montant total estimé : 21 230,98€ HT.

Dans la mesure où ces interventions présentent un intérêt général, contribuant notamment à l'aménagement, à la mise en valeur et au développement du territoire communal, ainsi que la protection des paysages en cas de travaux réalisés en technique discrète, il est proposé de verser au SIDEC une contribution d'un montant estimé à 8 343,78€.

Le financement de ce programme serait assuré selon les principes suivants :

	Montants HT	TVA	TTC
Montant des travaux projetés (1) HT	21 230,98€		
Part couverte par le tarif : PCT	8 641,01€		
Participation SIDEC	4 246,20€		
Récupération TVA		3 912,29€	
Solde à la charge de la collectivité	8 343,78€		
<b>Total</b>	<b>21 230,98€</b>	<b>3 912,29€</b>	<b>25 143,27€</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEC n°2014 du 23 novembre 2019 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

Article 1 : d'approuver le projet de travaux d'extension à réaliser sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la collectivité d'un montant estimé à 21 230,98€ HT

Article 2 : de prendre acte que la part de la collectivité, estimée à 8 343,78€ sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :

- A hauteur de 80% avant le commencement des travaux,
- Le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération

Article 3 : d'autoriser le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoin, le Conseil communautaire devra être saisi pour accord

Article 4 : de s'engager en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Président à signer tous documents à cet effet

Article 6 : de dire que les dépenses liées à la présente décision seront payées sur le budget principal.

## **17. Modification du marché de construction du local de stockage des boues à Bans**

Par délibération n°180/2018 en date du 20 Décembre 2018, le conseil communautaire a décidé de construire un local de stockage des boues d'épuration de Chamblay sur le site de Bans,

Par délibération n°48/2019 en date du 25 Mars 2019, le conseil communautaire a décidé d'attribuer la construction du local de stockage des boues à l'entreprise FRENOT RAMBOZ pour un montant de 93 978,46 € HT.

Durant l'exécution des travaux, des modifications ont dû être apportées par l'entreprise en lien avec la Communauté de communes pour faire face aux imprévus et impondérables des travaux bâtimentaires, d'autres postes ont pu être supprimés, entraînant une plus-value de 10 000 € HT.

<b>Prestations concernées</b>	<b>Moins-values</b>	<b>Plus-values</b>
Création d'une noue	450,50 € HT	
Préparation du sous dallage	873,60 € HT	
Fourniture et mise en place de gravier concassé	630,78 € HT	
Augmentation des voiles béton		6 554,88 € HT
Augmentation de l'épaisseur du dallage béton		5 400,00 € HT
<b>Totaux</b>	<b>1 954.88 € HT</b>	<b>11 954.88 € HT</b>

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer la modification de marché de l'entreprise FRENOT RAMBOZ, portant ainsi le montant total du marché à 103 978,46 € HT.

## **18. Divers**

Les maires ont été sollicités pour participer à une réunion sur le projet de loi 3 D. 3 ateliers sont proposés sur le logement, la transition écologique et le transport. Il peut être intéressant de travailler sur ces thématiques.

Le président remercie les conseillers communautaires pour leur assiduité au cours de ce mandat et la qualité de la participation. Il remercie également les élus concernés pour la participation aux réunions de commissions.

Des remerciements appuyés pour les vice-présidents qui se sont engagés dans leur fonction.

Remerciements au personnel pour la disponibilité, la qualité du travail réalisé dans de bonnes conditions.

Ce mandat n'a pas été de tout repos. Beaucoup de décisions importantes ont été prises. De très nombreuses réunions ont eu lieu et ont permis de travailler les dossiers en amont.

Certains élus ne se représentent pas, leur travail est salué. Il y aura un renouvellement important et une nouvelle organisation à mettre en œuvre.

**La séance est levée à 21h15.**

**Michel Rochet**

**Président**